



SYNDICAT APICOLE DU SUD DE L' AISNE

# PLAN NATIONAL DE LUTTE CONTRE LES FRELONS ASIATIQUES

Campagne de piégeage printemps 2026

**Les frelons asiatiques sont responsables chaque année de nombreux accidents, parfois mortels :** les nids sont difficiles à repérer (dans les arbres, mais aussi à hauteur d'homme, dans les regards, les haies, les abris de jardins,...). Certaines populations sont davantage exposées : agents d'entretien des espaces verts, élagueurs, jardiniers, apiculteurs, riverains, personnes allergiques,...



**Par ailleurs, les frelons asiatiques sont classés espèce envahissante (EEE) :**



On estime qu'une colonie de frelons asiatiques consomme près de 11kg d'insectes par an, ce qui représente environ 100 000 abeilles. D'après les données existantes, on peut raisonnablement estimer à 10 000 le nombre de nids par département chaque année, ce qui correspond à une consommation de 50 à 100 tonnes d'insectes par an et par département, principalement des abeilles, mais aussi des mouches et des guêpes, au détriment de leurs prédateurs habituels, par exemple les oiseaux, qui peinent déjà à se nourrir.

*Rapporté au poids d'une abeille, la prédation des frelons asiatiques représente 10 millions d'abeilles par an et par département.*

## OBJECTIFS DU PLAN NATIONAL DE LUTTE CONTRE LES FRELONS ASIATIQUES

- ▶ Réduire la pression sur les colonies d'abeilles et les autres insectes.
- ▶ Réduire les risques d'accidents.
- ▶ Réduire le nombre de nids à détruire, en piégeant un maximum de fondatrices après leur sortie d'hivernage.

## QUE PREVOIT LE PLAN NATIONAL DE LUTTE CONTRE LES FRELONS ASIATIQUES ?

Le plan préconise le piégeage des fondatrices, avant le développement des colonies :



Lorsque les températures repassent au-dessus de 12° en journée, les fondatrices émergent, et chacune commence la construction d'un nouveau nid.

Dès lors, et jusqu'au 15 mai environ, les fondatrices sont seules pour construire le nid, et pour élever la première génération d'ouvrières. On parle alors de nid primaire (il ressemble d'abord à une orange que l'on serait en train de peler). **Ces nids, lorsqu'ils sont identifiés doivent être détruits.**

***C'est pourquoi le plan national préconise de piéger pendant deux mois consécutifs, entre le 15 février et le 15 mai (ex du 15 mars au 15 mai), avec des pièges dont la sélectivité est reconnue comme satisfaisante.***

A partir de fin mai, les fondatrices se consacrent à la ponte et ne sortent plus du nid. Les ouvrières prennent le relais pour approvisionner et agrandir le nid. La population du nid va ensuite augmenter très rapidement, et la colonie va délaisser le nid primaire pour aller construire un nid secondaire, plus grand et mieux protégé.

### AVEC QUELS PIÈGES ?

**A ce jour, aucun piège n'est sélectif à 100%, c'est pourquoi il faut utiliser uniquement des pièges dont l'efficacité est reconnue. Le plan de lutte préconise actuellement :**

- **Des pièges de type nasse** (boîtes ou jerricans équipés de modules d'entrée spécialement conçus), des **pièges à ailettes**, ou des pièges japonais :



***Commande groupée de pièges 2026 pour les collectivités et pour nos adhérents :***

***Bon de commande à nous retourner avant le 5 janvier 2026 (livrés fin janvier).***

***Seconde échéance : 15 février 2026 (livrés fin février / début mars).***

*Les autres types de pièges (bouteilles et capuchons jaune, ou type vespacatch) ne sont pas assez sélectifs pour un piégeage à grande échelle, et ils sont proscrits par le plan national de lutte.*

## QUI PIÈGE ?

**Les piégeurs peuvent être des agents des collectivités, des particuliers, ou des apiculteurs lorsqu'il y en a sur la commune.**

Les piégeurs relèvent les pièges et renouvellent les appâts tous les 10 à 15 jours. Ils notent combien de frelons asiatiques ont été capturés sur la fiche piégeur : **le suivi du piégeage est obligatoire.**

La fiche piégeur **doit être transmise au Syndicat Apicole du Sud de l'Aisne début juin :**  
[syndicatapicolesudaisne@gmail.com](mailto:syndicatapicolesudaisne@gmail.com)

Les données de capture sont ensuite regroupées par le SASA, et transmises à la FNOSAD (Fédération Nationale des Organismes Sanitaires Apicoles Départementaux). Elles sont partagées avec les organismes de recherche.

## OÙ INSTALLER LES PIEGES ?

- à proximité des nids de l'année précédente
- près d'arbres et d'arbustes en fleurs pendant la période de piégeage
- à proximité des cours d'eau
- Un peu en hauteur, si possible à l'abri de la pluie, entrée vers le sud ou sud/est
- il est préférable que le piège ne soit pas accessible au public

## RAPPEL : DESTRUCTION DES NIDS DANS LE DEPARTEMENT DE L'AISNE

Les pompiers prennent en charge la destruction des nids de frelons asiatiques sur le domaine public et chez les particuliers, dans le département de l'Aisne (uniquement).

Pour cela, il faut contacter le référent frelons le plus proche. Nos référents sont des apiculteurs bénévoles et des agents des collectivités, partenaires du SDIS 02.

La liste des référents frelons, ainsi qu'une brochure d'information sont disponibles sur notre site web. Nous vous invitons à les diffuser autour de vous : <https://www.syndicatapicolesudaisne.com>

**(mieux vaut faire un lien vers notre site pour avoir la liste des référents frelons à jour).**

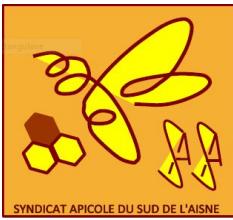
## COORDINATION LOCALE

Syndicat Apicole du Sud de l'Aisne  
35 rue de l'Europe - 02850 TRELOU S/ MARNE  
[syndicatapicolesudaisne@gmail.com](mailto:syndicatapicolesudaisne@gmail.com)  
Coordinatrice : Nelly 06 27 56 56 65

N'hésitez pas à nous contacter pour toute question.

## DOCUMENTS ci-après :

- Actions de prévention à l'échelle des communes
- Bon de commande pour les collectivités
- Fiche piégeur à nous retourner début juin
- Mode d'emploi des pièges et appât adapté
- Courrier pour faciliter le signalement des nids
- Liste des référents frelons 2026 : sur le site internet du SASA ou du SDIS02



## FRELONS ASIATIQUES : RISQUES ET PREVENTION

Syndicat Apicole du Sud de l'Aisne 2026

### Actions de prévention à l'échelle des communes :

#### 1 - Diffuser les informations sur le piégeage de printemps et la destruction des nids

Des documents d'information pour les communes et les habitants sont disponibles sur notre site web, et nous vous invitons à les diffuser auprès de vos habitants (gazette, affichage, liens vers notre site web).

NB : nous ne pourrons mettre à jour la liste de nos référents frelons qu'en début d'année, aussi pour vos communications locales, je vous invite à préférer un lien vers notre site internet où la liste est à jour, plutôt que de publier une liste ancienne.

Lien vers notre site web (page frelons) :

<https://www.syndicatapicolesudaisne.com/pages/essai/>

#### 2 – Faciliter les signalements

Nouveau : un courrier pour faciliter les contacts avec les propriétaires, lorsqu'un nid est repéré par des riverains ou par les agents (département de l'Aisne uniquement). Voir pièces jointes.

#### 3 – Piéger les fondatrices au printemps

Comme précédemment, le Syndicat Apicole du Sud de l'Aisne vous accompagne, dans le respect des préconisations du plan national. Nous avons négocié en amont des tarifs avec nos fournisseurs, pour faciliter l'accès à des pièges sélectifs au meilleur tarif.

Un petit nombre de personnes motivées sur votre commune est suffisant.

Dates limite pour les commandes de pièges (collectivités uniquement) :

- **5 janvier 2026** pour retrait des commandes fin janvier (cela nous permettra d'anticiper les commandes auprès de nos fournisseurs) ;
- **15 février 2026** pour retrait des commandes fin février début mars, sous réserve de disponibilité chez notre fournisseur.

NB : Bon de commande des pièges dans ce dossier.

**Pour les communes de l'UCCSA** : le NGDSA (Nouveau Groupement de Défense Sanitaire Apicole de l'Aisne) peut vous prêter un piège pour compléter votre commande. Offre valable dans la limite des pièges disponibles. Acquisitions dans le cadre du projet LEADER « Rés-abeilles sud de l'Aisne : actions pour la préservation des colonies d'abeilles ». Demande à nous transmettre avec votre bon de commande.

#### **4 – PROJET 1 RÉFÉRENT PAR COMMUNE**

Cela facilitera le repérage des nids, les signalements, et le suivi des interventions.

Des habitants, des agents, cantonniers et garde-champêtres nous contactent souvent, alors qu'ils sont souvent mieux placés que nous pour les signalements dans les communes où nous n'avons pas d'apiculteurs.

Nous proposerons une formation en début d'année aux nouveaux référents frelons.

Il n'est pas nécessaire d'avoir une combinaison, car la consigne est de garder ses distances avec les nids (ne jamais s'approcher à moins de 5m).

Merci de nous transmettre les coordonnées d'une personne qui pourrait être référent frelons sur votre commune.

Communes de l'Aisne : référents bénévoles partenaires du SDIS 02, en capacité de demander une intervention sans frais.

Autres départements : les référents devront informer des possibilités d'aide à la destruction lorsqu'elles existent localement.

#### **5 – Possibilité d'organiser une réunion d'information sur votre commune :**

Contactez-nous si vous êtes intéressés, nous vous ferons savoir si des adhérents de notre syndicat peuvent venir animer une réunion. Il faut prévoir une salle équipée d'un projecteur ou d'un tableau numérique, et nous dire à quelles dates et heures ce serait possible. Regroupement à envisager pour les petites communes.



# MODE D'EMPLOI DES PIEGES POUR FRELONS ASIATIQUES

**Appât recommandé pour tous les types de pièges :** mélanger 2/3 d'alcool (vin ou bière), avec 1/3 de jus ou sirop (grenadine, jus de pomme). Respectez bien ces proportions, car l'alcool va éloigner les abeilles.

## Faut-il renouveler les appâts ?

- ▶ **Pas de capture** : on renouvelle l'appât tous les 10j. On peut déplacer les pièges près des arbres et arbustes en fleurs.
- ▶ **Frelons morts dans le piège** : attention le matin ils sont parfois seulement engourdis. On renouvelle l'appât de préférence l'après-midi.
- ▶ **Frelons vivants dans le piège :**



Redtrap : placer l'appât dans un pot ouvert, avec une protection au-dessus, pour éviter que les insectes ne s'y noient (notamment les insectes non cibles qui doivent pouvoir ressortir du piège).

Ex : compresse ou carré de moustiquaire tenue par un élastique (fournis par le SASA pour les communes). **Ne pas renouveler l'appât tant qu'il y a des frelons vivants dans le piège.**



**Autres pièges** : un compartiment distinct est prévu pour l'appât.  
**Beevital** : Ne pas renouveler l'appât tant qu'il a des frelons vivants dans le piège. **Good4bees** : petite capacité, mais permet de plonger le piège dans de l'eau pour tuer les frelons avant ouverture (immersion d'une heure dans un seau d'eau).

**Quand installer les pièges ? Lorsque les températures en journée repassent au-dessus de 12°C, donc selon la météo du printemps, cela peut-être à partir du 15 février, au plus tard le 15 mars.** C'est la période où les fondatrices sont seules pour commencer la construction des nids, et élire la première génération d'ouvrières. Le plan national conseille de limiter le piégeage à **deux mois consécutifs**. On observe souvent un pic de captures pendant une quinzaine de jours en avril.

## Où installer les pièges ?

- à proximité des nids de l'année précédente, et des cours d'eau
- près d'arbres et d'arbustes en fleurs pendant la période de piégeage
- Un peu en hauteur, si possible à l'abri de la pluie
- il est préférable que le piège ne soit pas accessible au public.

**Précautions à prendre** : ne touchez pas les parties aérées, même avec des gants lorsqu'il y a des frelons vivants à l'intérieur, et ne placez pas vos yeux à hauteur des parties aérées.

**NOM et PRENOM :**

Commune :

Email :

Téléphone :

**FICHE PIEGEUR 2026****Plan national de lutte contre  
les frelons asiatiques****Type et nombre de pièges utilisés :** Redtrap       Beevital       Bouteilles       Autres :**Type d'appât :** alcool + sucre       à base de levure       appât acheté dans le commerce :

Date	Numéro ou emplacement du piège	Piège relevé ou pas ?	Appât renouvelé ou pas ?	Type d'appât	Nb de frelons asiatiques	Nb de frelons européens	Autres insectes	Observations (efficacité, difficultés éventuelles, insectes non cibles le cas échéant, etc)
	<b>Décompte de mes captures :</b>							

**Fiche à nous retourner par mail début juin : [syndicatapicolesudaisne@gmail.com](mailto:syndicatapicolesudaisne@gmail.com)**



# PRE-COMMANDE 2026 POUR LES COLLECTIVITES

*Coordonnée par le Syndicat Apicole du Sud de l'Aisne*

Date limite de participation : 5 janvier 2026 de préférence,  
(ou 15 février 2026 sous réserve de disponibilité chez les fournisseurs)

Pièges à frelons asiatiques reconnus par le Plan national de lutte :

		PU TTC	Quantités	Total
	Piège Redtrap (50 * 25 * 20cm)	29,17 €	.....	.....
	Piège Beevital (49 * 29cm)	39,52 €	.....	.....
	Piège Good4Bees (18 * 13 * 13cm)	15,91 €	.....	.....
PACK DE 5 unités	<b>Lot de 5 grilles Neoppi</b> <i>A monter sur des jerricans non fournis (155 * 155mm)</i>	16,12 €	.....	.....
<b>Total prévisionnel :</b>				.....

Commune ou collectivité : .....

Nom de la personne qui suit la commande : .....

Fonction : .....

Email et téléphone : .....

Facturation souhaitée :  Chorus  Autre : .....

**Notre fournisseur, Icko Reims, va vous envoyer un devis qu'il faudra impérativement valider : merci de nous l'envoyer en copie par mail, avec votre bon pour accord.**

Retrait des commandes - plusieurs possibilités : retrait à Crémancy ou Reims par vos services, ou livraison par le SASA dans la mesure de nos disponibilités. Nous vous contacterons dès que votre commande sera disponible. Contact Syndicat Apicole du Sud de l'Aisne : [syndicatapicolesudaisne@gmail.com](mailto:syndicatapicolesudaisne@gmail.com) - Coordinatrice : Nelly - 06 27 56 56 65.